



RAPPORT DES REPRESENTANTS DU SYNDICAT DE LA MAGISTRATURE A MEDEL POUR L'ANNEE 2024

Fondée en 1985, l'association européenne **Magistrats européens pour la démocratie et les libertés** fédère, comme son nom l'indique, syndicats et (principalement) associations de magistrats soucieux-ses d'intervenir et de peser dans le débat public s'agissant du respect des droits et libertés sur le continent et des garanties données à l'institution judiciaire pour assurer cette mission.

Actuellement, MEDEL regroupe 27 organisations de juges et de procureurs, représentant plus de 18 000 magistrats de 17 pays européens¹. Représentant à la fois les magistrats du siège et du parquet, le syndicat dispose de quatre voix au Conseil d'administration².

Après avoir brièvement rappelé le contexte dans lequel intervient l'association (1), seront évoquées les principales actions qu'elle a menées depuis le dernier rapport (2) ainsi que ses perspectives pour 2025 (3).

1) Contexte général

Le contexte régional dans lequel nous évoluons n'a malheureusement pas changé et, pour l'essentiel, nous renvoyons sur ce point à nos précédents rapports.

Si elles n'ont pas entraîné le raz-de-marée réactionnaire annoncé (souhaité ?) par les médias de masse, les élections européennes de juin 2024 ont renforcé l'orientation (franchement) conservatrice des institutions européennes. Incarnation du caractère largement factice de l'opposition entre technocratie « bruxelloise » et nationalismes autoritaires, le rapprochement à l'œuvre entre la présidente de la commission européenne et la cheffe du gouvernement italien témoigne de cette tendance lourde (et

¹ Belgique, Bulgarie, Chypre, République tchèque, France, Allemagne, Grèce, Hongrie, Italie, Moldavie, Monténégro, Pologne, Portugal, Roumanie, Serbie, Espagne et Turquie.

² Depuis novembre 2021, Alexandra Chaumet, Simon Chardenoux et Vincent Sizaire y représentent le syndicat.

particulièrement prégnante en France) à l'union sacrée entre forces conservatrices et forces réactionnaires pour faire échec aux aspirations démocratiques des peuples européens. Si cette alliance est lourde de menaces pour l'effectivité de l'Etat de droit, elle a aussi le mérite, pour qui veut vraiment se saisir de l'occasion, de pointer dans un même mouvement l'incapacité des classes dirigeantes à défendre le libéralisme démocratique et l'imposture des forces d'extrême-droite dans leur prétention à incarner une quelconque alternative.

En Italie, le gouvernement de Mme Meloni poursuit sa politique remettant en cause les libertés individuelles, en particulier en matière migratoire. Les tribunaux italiens y résistent néanmoins, ayant censuré plusieurs décisions prises par le gouvernement en raison de leur contrariété aux exigences constitutionnelles et européennes et notamment, la décision de déporter en Albanie, pour l'examen de leurs demandes d'asile, les exilés venant d'Egypte et du Bangladesh (qualifiés, sans rire, de pays d'origine sûrs). Une prise de position qui, pour être juridiquement fondée dans une société qui se veut démocratique, n'en provoque pas moins [l'ire du gouvernement et de la meute médiatique](#).

La situation reste toujours aussi préoccupante en Turquie, où, depuis 2014, et malgré les désormais multiples condamnations de la Cour européenne des droits de l'homme, des dizaines de milliers de magistrats, avocats, fonctionnaires et universitaires ont été révoqués et plusieurs milliers d'entre eux demeurant détenus sous de vagues chefs d'accusation « terroristes ». Plus que jamais, les libertés fondamentales sont bafouées et les garanties d'une justice permettant un procès équitable sont absentes. Murat Arslan, le président de YARSAV (l'association membre de MEDEL) arrêté le 19 octobre 2016, lauréat 2017 du Prix des droits de l'homme Vaclav Havel, fait partie des centaines de magistrats encore en prison, purgeant une peine de 10 ans après une décision inéquitable et inique. Alors qu'il est éligible à la libération conditionnelle depuis plus d'un an, il devient clair que les autorités administratives et juridictionnelles – entièrement inféodées au pouvoir exécutif – entendent le maintenir en prison jusqu'à l'expiration de sa peine.



Comme chaque année, la Plateforme pour un système judiciaire indépendant en Turquie (qui réunit MEDEL, l'association européenne des juges, l'association européennes des juges administratifs et l'association « Judges for Judges ») a manifesté sa solidarité envers nos collègues turcs révoqués ou détenus en envoyant une lettre au Conseil de l'Europe et à la Commission européenne [le 15 juillet 2024](#), invitant instamment les institutions européennes à demander à la Turquie d'exécuter les arrêts de la Cour européenne et à revoir toutes les décisions de révocation de juges ou de procureurs turcs depuis le 15 juillet 2016.

2) Actions de MEDEL

Comme chaque année, le conseil d'administration de MEDEL s'est réuni à trois reprises en 2024. Précédé du congrès du syndicat des procureurs portugais, le premier conseil s'est tenu [à Ponta Delgada le 2 mars 2024](#).

Le 1^{er} juin 2024, le syndicat a eu l'honneur d'accueillir dans ses locaux le deuxième conseil de l'année. Il a été précédé, la veille, d'un [colloque consacré au rôle des organisations judiciaires dans la défense de l'Etat de droit](#) et la vitalité démocratique des sociétés au tribunal judiciaire de Paris, au cours duquel sont notamment intervenus des collègues italiens, polonais et turques.

Enfin, nos collègues bulgares nous ont fait le plaisir d'accueillir le dernier conseil d'administration de l'année, qui s'est tenu [les 27 et 28 septembre à Sofia](#). Précédé d'une conférence consacrée à la protection juridique des personnes vulnérables, il a été l'occasion d'évoquer les difficultés spécifiques rencontrées par les collègues bulgares et plus largement d'Europe de l'Est, dans un contexte local où la remise en cause de l'Etat de droit se nourrit aussi de la pénétration mafieuse des institutions.

Reproduisant le schéma suivi en 2019, l'année 2024 aura aussi été l'occasion d'organiser, à l'occasion des élections européennes, [plusieurs conférences sur l'effectivité de l'Etat de droit sur le continent](#) et notamment sur les droits fondamentaux des personnes exilées.



Parallèlement, le bureau a poursuivi son travail d'alerte des autorités européennes (commission européenne, Cour européenne des droits de l'homme, Conseil de l'Europe, ...) sur la situation de la Justice et des libertés en Europe. Comme chaque année, MEDEL a participé – en qualité d'observateur – aux avis des comités consultatifs des juges et des procureurs européens et contribué au [rapport de la commission européenne sur l'Etat de droit en Europe](#). Un rapport dont on ne peut malheureusement que constater la tendance persistante à [minorer les atteintes à l'Etat de droit lorsqu'elles sont commises par les Etats les plus influents de l'Union](#), à commencer par la France.

De nombreux communiqués ont également été pris au cours de cette année. Pour n'en citer que quelques-uns, MEDEL a notamment signé une lettre ouverte par laquelle 416 ONG européennes [exhortent les autorités européennes à garantir la démocratie](#), salué la mémoire de Giovanni Falcone et Paolo Borsellino lors de [la journée internationale pour l'indépendance de la Justice](#) et dénoncé [les attaques contre l'indépendance des juges en Moldavie](#).

Relevons enfin qu'aux côtés des autres associations européennes de magistrats, MEDEL est actuellement engagé dans une procédure devant la Cour de justice de l'Union européenne pour faire annuler la décision de la commission de débloquer d'importants fonds de soutien à la Hongrie et la Pologne alors que les engagements pris par leurs gouvernements sur le rétablissement de l'Etat de droit (et qui conditionnaient le versement de l'aide) n'ont pas été tenus. Le tribunal de première instance ayant dénié notre qualité à agir, nous espérons que la Cour revienne sur cette position, notamment à la lumière de la jurisprudence adoptée par la Cour européenne des droits de l'homme dans [l'affaire Verein KlimaSeniorinnen Schweiz et autres c. Suisse du 9 avril 2024](#), reconnaissant le droit de toute personne à faire valoir l'atteinte potentielle à sa vie privée et sa vie causée par l'absence de mesures systémiques contre le changement climatique. La mise en cause systémique des structures de l'Etat de droit ne menace-t-elle pas tout autant l'effectivité de nos droits fondamentaux ?



3) Perspectives pour 2025

L'année prochaine marquera le quarantième anniversaire de MEDEL. Pour célébrer dignement cet évènement et l'inscrire dans la crise politique que nous traversons aujourd'hui en Europe, nous prévoyons d'organiser à Strasbourg en juin 2025 une véritable assemblée générale, conviant l'ensemble des membres de chaque organisation. Nous vous y espérons nombreux-ses !